



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2021**

DÉLIBÉRATION N° 2021-03

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 00 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le neuf mars deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du deux mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, DELION Vincent, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absent : Cyrille GOUILLARD

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Labellisation des sentiers de randonnée : autorisation de passage et de balisage sur les chemins communaux à emprunter

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la communauté de communes des campagnes de l'Artois met en place un itinéraire de randonnée pédestre (création ou labellisation) qui pourraient emprunter les chemins suivants :

Désignation du chemin	Référence section cadastrale
Voie communale n° 3 dite de Guestreville	ZA
Chemin rural de Guestreville à Tincques	ZA
Voie communale n° 1 dite chemin de Béthune	ZL
Voie communale n° 4 dite de Tincquette	E
Chemin rural de Tincques à Tincquette	ZK
Rue de la paturelle	ZK

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- émet un avis favorable sur le projet d'itinéraire de randonnée pédestre susvisé,
- autorise les randonneurs à emprunter les voies et chemins ci-dessus répertoriés,
- accepte le balisage du sentier de randonnée,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces susceptibles de se rapporter à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES